

ASSOCIATION ANIMA’FAC

3 rue Récamier
75341 PARIS CEDEX 7

RAPPORT

de

FERCO SAS

Commissaire aux Comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2026



103, Avenue Raspail – 94250 Gentilly
Tél : 01.47.40.81.50
ferco@ferco-experts.fr
www.ferco-experts.fr

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ANIMA'FAC** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des principes appliqués, ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Ainsi, le poste fonds dédiés est alimenté par les fonds reçus de financeurs et non utilisés à la clôture de l'exercice. Ce poste est évalué par votre délégué général en fonction des actions menées sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 5 juin 2026

Pour **FERCO S.A.S**
Commissaire aux Comptes

Jean - Christophe FORESTIER

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	37 426	36 498	928	4 374
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 279		2 279	34 469
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	39 705	36 498	3 207	38 843
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	102 509	8 357	94 152	154 895
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	232 976	11 000	221 976	241 120
Charges constatées d'avance	5 176		5 176	56 926
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	48 430		48 430	67 371
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	389 091	19 357	369 734	520 312
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	428 795	55 855	372 941	559 155

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	320 250	320 250
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	320 250	320 250
Report à nouveau	-272 884	119 580
Excédent ou déficit de l'exercice	-43 487	-392 464
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	3 880	47 366
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	3 880	47 366
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		45 844
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		45 844
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	109 500	
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 777	186 155
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	130 281	141 298
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66 504	100 895
Produits constatés d'avance		37 596
TOTAL DETTES (IV)	369 061	465 944
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	372 941	559 155

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 000	
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	266 371	198 337
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 175 580	1 206 695
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat	10 000	
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	73 573	30 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		45 888
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	45 844	186 000
Autres produits	45 555	34 395
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 619 923	1 701 314
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	563 879	783 742
Aides financières	40 756	90 739
Impôts, taxes, et versements assimilés	67 854	39 411
Salaires	673 956	868 240
Cotisations sociales	204 412	236 528
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 576	1 976
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		45 844
Autres charges	113 080	26 960
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 678 513	2 093 439
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-58 590	-392 125
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 135	10
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	15 135	10
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		348
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		348
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	15 135	- 338
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-43 455	-392 462
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	32	2
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 635 058	1 701 324
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 678 545	2 093 788
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-43 487	-392 464
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	52 498	122 538
Prestations en nature		
Bénévolat	52 980	
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	105 478	122 538
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		122 538
Mises à disposition gratuite de biens	52 498	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	52 980	
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	105 478	122 538

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **372 940,51 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-43 486,77 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits marquants de l'exercice – Continuité d'exploitation

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaître un résultat net déficitaire de – 43 487 euros ainsi qu'une situation nette de 3 880 euros. Par ailleurs, à la mi-mai 2026, l'association fait face à des tensions de trésorerie importantes.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Sans impact :

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à constater.

Autres informations significatives

La totalité de la créance de l'association JET D'ENCRE, soit un montant de 87 777,82 euros, a été constatée en créance irrécouvrable, la structure ayant été liquidée au cours de l'exercice 2025.

L'association ANIMA'FAC a bénéficié de prêts de trésorerie à hauteur de 140 000 euros sur l'exercice 2025 dont le détail est le suivant :

- RNJA : 15 000€
- LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT : 15 000€
- AFEV : 30 000€
- SAVOIR EMANCIPATION : 15 000€
- NIGHTLINE FRANCE : 30 000€
- HANDINAMIQUE : 20 000€
- LA MOUVEMENT ASSOCIATIF : 15 000€

Elle a procédé à la résiliation anticipée de son bail locatif au SONAR.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association ANIMA'FAC a pour objet de :

- Être un réseau d'associations étudiantes ;
- Développer la citoyenneté et la vie associative étudiante ;
- Favoriser l'échange tout en garantissant l'autonomie des associations étudiantes ;
- Proposer des services aux associations étudiantes ;
- Accompagner les étudiant-e-s dans la réalisation de leurs initiatives, projets individuels ou collectifs ;
- Représenter les associations étudiantes auprès des institutions publiques et privées ;
- Promouvoir les idées de solidarité, de tolérance et de liberté.

ANIMA'FAC s'adresse à l'ensemble des associations étudiantes quels que soient leurs champs d'activités (solidarité, culture, sport, média, écologie, citoyenneté, lutte contre les discriminations, bien-être étudiant, etc.).

Moyens mis en oeuvre :

Les moyens d'action d'ANIMA'FAC sont notamment : la mise en place de manifestations, séminaires, conférences, représentations, actions de plaidoyer, projections, programmes d'accompagnement, expositions, visites, concours, voyages, soirées, activités sportives, création de ressources pédagogiques, organisation de formations sur la gestion de projets associatifs...

L'association peut prendre toute initiative et éditer tout support lié à son objet.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	3 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	5 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées

mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de retraite n'ont pas donné lieu à comptabilisation en raison :

- du manque d'ancienneté des salariés,
- de l'absence de salariés proches de l'âge légal de la retraite.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association ANIMA'FAC présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	6 189		6 189	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	55 120		17 697	37 425
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	34 468	2 676	34 866	2 278
TOTAL	95 777	2 676	58 752	39 703

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			6 189	0	6 189	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			50 747	4 796	19 045	36 498
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			56 936	4 796	25 234	36 498

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	8 357			8 357
Autres créances		11 000		11 000
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	8 357	11 000		19 357

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	2 279	2 279		
Clients douteux				
Autres créances clients	102 509	102 509		
Personnel et comptes rattachés	863	863		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	3 944	3 944		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	148 457	148 457		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	75 762	75 762		
Charges constatées d'avance	5 176	5 176		
TOTAL	338 990	338 990		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	5 176	
TOTAL	5 176	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	320 250				320 250
Report à nouveau	119 580	-392 464			-272 884
Excédent ou déficit de l'exercice	-392 464	392 464		-43 487	-43 487
TOTAL	47 366			-43 487	3 879
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	47 366			-43 487	3 879

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
Subvention VAL DE LOIRE	45 844		45 844				
TOTAL	45 844		45 844				
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	45 844		45 844				

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	109 500	30 000	79 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	62 777	62 777		
Personnel et comptes rattachés	22 978	22 978		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	62 311	62 311		
Impôts sur les bénéfices	32	32		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	44 960	44 960		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	66 504	66 504		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	369 061	289 561	79 500	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	140 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 500			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	39 731	732 154	168 476	40 000	69 800	1 050 160
Subventions d'investissement						
TOTAL	39 731	732 154	168 476	40 000	69 800	1 050 160

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	17 627	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	22 938	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	9 417	
Divers comptes créditeurs et charges à payer	316	
Charges à payer	10 325	
TOTAL	60 623	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	2 370	
Divers comptes débiteurs et produits à recevoir	51 900	
Intérêts courus à recevoir	135	
TOTAL	54 405	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	17 956	
Afférents aux services autres		
TOTAL	17 956	

Montant annuel TTC

Contributions volontaires en nature

L'association ANIMA'FAC bénéficie de contributions gratuites sous forme :

- d'heures de bénévolat réalisées par les membres du Conseil d'administration, notamment par leur participation aux réunions du Conseil mais aussi à d'autres réunions, en tant que représentants de l'association.
- d'intervenants bénévoles lors des différents événements et formations proposés.
- de mise à disposition gratuite de salles pour ses événements et de bureaux permanents dans certaines villes pour ses animateurs et animatrices de réseaux locaux.

La valorisation des intervenants se base sur les tarifs suivants, formalisés par l'AFD : 300 € l'intervention d'une journée lorsqu'il s'agit de salarié.e.s d'une autre structure et 200 € lorsqu'il s'agit de bénévoles.

La mise à disposition de salles se base sur les tarifs de location du CISP en fonction de la capacité de la salle, avec une pondération de 80 % pour les salles en région. La valorisation de la mise à disposition des bureaux à l'année est basée sur les tarifs de location de bureaux en espace de coworking, avec à nouveau une pondération de 80 % en région.

Par ailleurs, au-delà des intervenants bénévoles, de nombreux étudiants bénévoles participent également chaque année à la réalisation de nos activités, mais l'estimation de leurs contributions est beaucoup plus difficile à estimer, quantifier et ainsi à valoriser.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une valorisation globale de 52 980,00 euros, soit 244,35 jours au taux jour moyen de 216,82 euros.

Mise à disposition gratuite des biens

L'association a bénéficié d'une mise à disposition gratuite de salles équivalente à 52 497,50 euros.